

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU - SEANCE DU 02 MARS 2021

Le mardi 02 Mars 2021, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 24 février 2021 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

**Présents** : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Nathalie DUPUY, Alain COLLIN, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, Isabelle PALFRAY, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Gaele NOUZAREDE, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET, Christian BESSE.

**Excusé** : Yannick LEHOBEY a donné procuration à Annick CIRARD.

**Absent** :

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### I Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été octroyées, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

Demande de subvention

- DETR
  - Réhabilitation de la rue Chaminade Tranche n° 2
  - Modernisation de l'éclairage public
  - Mise en sécurité d'ouvrages communaux (mur du cimetière + terrasse des logements Fénelon)
  - Rénovation énergétique de l'école maternelle Tranche n° 2
  - Aménagement d'un parking contigu à l'Atrium
- D.S.I.L.
  - Rénovation énergétique de l'école maternelle
  - Rénovation énergétique logement communal (1<sup>er</sup> étage du Syndicat d'Initiative)
  - Réhabilitation de la rue Chaminade
  - Aménagement d'une Maison France Services
  - Aménagement d'un parking contigu à l'Atrium

### II Informations générales - Intervention du Maire et des adjoints

#### a) Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que la commission « voirie » s'est réunie le 06 février dernier et a sélectionné des voies et routes susceptibles d'être refaites, pour partie, en 2021. Une estimation a ainsi été demandée à l'ATD 24 pour les secteurs suivants :

- Croix de Boutinas
- Rue de la paix (parking de la boulangerie + trottoirs)
- Rue du château vieux (caniveaux)

- Avenue des anciens combattants
- Route de Chalamard (rénover la route + curage de fossés)
- Ronlet (pour partie)
- Peyrefond et la Cougerie (installation de ralentisseurs)
- Le Cluzeau (nettoyage d'une grille)

Par ailleurs, la commission va réfléchir à l'aménagement de la Place du foirail et la mairie, projets envisagés sur le mandat.

### **b) Intervention d'Annick CIRARD**

Ciné-passion est venu pour calibrer le son qui s'avère être d'excellente qualité. Annick CIRARD indique cependant qu'il conviendra de prévoir l'achat d'un vidéoprojecteur, qui sera utilisé par la municipalité ou par des professionnels lors de réunions ou de séminaires dans le cadre de location.

Des devis pour l'enseigne sont en cours, d'autres devis, pour la communication, ont été demandés auprès des imprimeurs ainsi que pour du mobilier et de la vaisselle.

La commission a travaillé également sur le règlement intérieur et les tarifs. Une idée de journées « portes ouvertes » est à l'étude. Au préalable, faute de pouvoirs faire une inauguration officielle en ce moment, il est prévu de faire visiter la salle aux principaux financeurs.

Concernant le marché hebdomadaire, le règlement intérieur a été retravaillé avec les représentants des commerçants du marché. Une réunion est prévue avec Monsieur le Maire et ces représentants pour discuter des derniers détails avant l'adoption en Conseil municipal. Des panneaux publicitaires sont envisagés pour informer et promouvoir le marché hebdomadaire.

### **c) Intervention de Michaël VIGIER**

La salle a été réceptionné et une partie des réserves ont été levées. Reste la serrurerie et l'électricité ainsi que le nettoyage.

Concernant le logement du 1<sup>er</sup> étage du syndicat d'initiative, nous sommes en attente du diagnostic amiante. Une consultation pour le choix d'un architecte sera réalisée prochainement.

Concernant la rénovation énergétique de l'école, outre le remplacement de la chaudière au fuel et la pose de velux, il est aussi prévu le remplacement des luminaires par du Led et la pose de stores extérieurs, tels que préconisés par l'étude énergétique du SDE 24.

### **d) Intervention de Brigitte BAZINGETTE**

Lors de la dernière commission « école », plusieurs points ont été abordés.

Les fiches d'activités périscolaires, élaborées par les animatrices, ont permis de concrétiser des activités. Un remerciement est adressé à toutes les animatrices qui ont proposé et fait part de leurs idées.

Il est ainsi prévu un aménagement dans la cour du périscolaire élémentaire ainsi que la création d'un atelier « informatique » nécessitant un point d'accès internet et 3 postes informatiques (anciens postes « mairie » « nettoyés »).

Concernant le restaurant scolaire, il a été demandé au chef de cuisine de travailler, outre les produits bio, avec des producteurs locaux, en circuit court. Des élus viendront l'accompagner dans cette démarche.

Il a également été décidé de repeindre une salle de classe de l'école élémentaire cet été.

Concernant l'appel à projets « Ecole numérique », les 2 écoles ont été retenues. Il convient cependant d'attendre le retour de la convention avec l'Inspection Académique pour pouvoir commander le matériel.

Un courrier de l'inspection académique, reçu dernièrement, met l'accent sur la nécessité de réaliser une programmation

Aussi, une réflexion sur la création d'un Conseil municipal « jeunes » a été engagée. Monsieur SOPHIE, directeur de l'électeur, se montre enthousiaste sur cette idée.

La Clé, dans le cadre d'un espace « jeunes » a visité la salle Marie Charbonnier, dans la partie côté « bureau », afin de trouver un local permettant aux jeunes de se retrouver, sous couvert d'un animateur. Des travaux communs sont à prévoir sous couvert d'un accord de 2 parties.

Enfin, l'association Cassiopée a proposé la mise en place d'un partenariat avec la commune (ou le CCAS) afin que ce dernier participe financièrement à l'adhésion des personnes âgées souhaitant bénéficier d'une téléassistance. Le coût annuel s'élèverait à 215 €.

#### **e) Intervention de Nathalie DUPUY**

##### **o Aménagement des abords de la salle socio-culturelle**

Nathalie DUPUY fait le point sur les travaux envisagés concernant l'aménagement des abords de la salle socio-culturelle.

Sont retenus :

- Plantation d'une haie parallèle aux Services Techniques
- Aménagement paysager autour de la salle
- Clôture le long des services techniques, côté route, avec un grillage sans muret et plantations
- Pose d'un portail
- Création d'un chemin piétonnier le long des services techniques

Des devis complémentaires seront demandés pour avoir des propositions identiques et donc comparables

##### **o Nom du lavoir**

Nathalie DUPUY demande et suggère qu'un nom lui soit donné. Le nom de Claudette HAUSWIRTH, ancienne résistante, est retenu à l'unanimité. Il conviendra de demander l'autorisation à la famille au préalable.

##### **o Cabane à chats**

*Intervention de Gaëlle NOUZAREDE*

Une campagne de stérilisation est envisagée et il convient de réfléchir à l'emplacement adéquat. Il est ainsi prévu de construire un abri à chats (de 3x2 m) qui permettra de les attraper afin de les faire stériliser et de les relâcher dans leur habitat naturel.

Une communication dans le bulletin municipal et auprès des riverains sera nécessaire pour information la population lorsque la date sera arrêtée.

Il faudra donc trouver un lieu unique, construire ou faire construire une cabane, afin de les attirer à un même endroit et éviter ainsi le nourrissage sauvage.

### **III**

#### **a) Vote du compte administratif**

En premier lieu, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il ne prendra part ni au débat, ni au vote des comptes administratifs 2020. Monsieur le Maire, ayant quitté l'assemblée,

Monsieur Michel COURDEAU, en qualité de président, est désigné, pour l'examen et la présentation des comptes administratifs 2020 de la commune du budget principal.

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de la commune de Vergt,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,*
- 2° *statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
- 3° *statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

**APPROUVE** à la majorité des membres présents et représentés [15 pour, 0 contre, 3 Abstentions] le compte administratif de la commune de Vergt de l'année 2020.

## b) Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de la commune de Vergt de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

◆ Considérant les éléments suivants :

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement	<b>324 385.14€</b>
Dépenses d'investissement	<b>-1 242 507.58€</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2020</b>	<b>-918 122.44€</b>
Résultat antérieur (excédent)	<b>695 231.38€</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À AFFECTER <u>AVANT RAR</u></b>	<b>-222 891.06€</b>

<b>RESTES A REALISER (RAR) 2020</b>	
Recettes	<b>516 355.62€</b>
Dépenses	<b>447 161.06€</b>
<b>Résultat RAR de l'exercice 2020</b>	<b>69 194.56€</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À AFFECTER <u>AVEC RAR</u></b>	<b>-153 696.50€</b>

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT du budget « commune »</b>	
Recettes de fonctionnement	<b>1 493 009.94€</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>-1 228 156.25€</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020</b>	<b>264 853.69€</b>
Résultat antérieur (excédent)	<b>505 129.99€</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER</b>	<b>769 983.68€</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. 2021 <b>FR 002</b>	<b>616 287.18€</b>
Apurement du déficit d'investissement à reporter sur B.P. 2021 <b>1068</b>	<b>153 696.50€</b>

**APPROUVE** à la majorité des membres présents et représentés [16 pour, 0 contre, 3 Abstentions] les propositions d'affectation de résultats sus indiquées du budget principal de la commune de Vergt.

### c) Convention avec Périgord Habitat

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, il est envisagé de donner en gestion locative à Périgord Habitat 2 logements communaux actuellement libres (1<sup>er</sup> étage de la mairie et 1<sup>er</sup> étage logement du Boulevard Fénelon).

Dans le cadre de la convention, Périgord Habitat s'occupe :

- Gestion de la demande
- Gestion des contrats
- Traitements des réclamations techniques
- Loyers, charges et dépôts de garantie
- Synthèse annuelle de la gestion locative

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se montre favorable à cette proposition (18 pour 1 contre) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### d) Détermination des loyers

Concernant les 2 logements précités, il convient d'en déterminer le montant des loyers. Concernant celui du 1<sup>er</sup> étage du Boulevard Fénelon, sur proposition de Périgord Habitat, il est porté, à l'unanimité du Conseil, à 450 € par mois (+ 18 euros de charges) sachant qu'il dispose d'une superficie de 80,89 m<sup>2</sup>

Concernant le logement de la mairie d'une surface de 120 m<sup>2</sup>, après débat, il est porté à 660 € par mois plus 112 € de charges (15 pour, 2 contre, 2 abstentions).

### e) Avenant au loyer de la gendarmerie

Monsieur le Maire indique que le loyer de la caserne de gendarmerie est revu par période triennale et qu'un avenant a été transmis par leurs services.

Le montant annuel passe de 35 901 € 18 à 37 821 € 38 ce qui est adopté à l'unanimité.

## f) Création d'un budget annexe de la salle socio-culturelle

Le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un budget annexe pour la salle socio-culturelle l'Atrium. Cela permettra d'avoir une vision comptable au plus juste du coût de ce nouveau « service » en affectant uniquement les dépenses et les recettes propres à cette salle.

## IV Personnel

### a) Remplacement de Ludivine BACQUET

Afin de palier au départ de Ludivine BACQUET, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif pour une quotité de 24/35<sup>ème</sup>. Un appel à candidature sera lancé pour recruter soit un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs, soit un C.D.D., pour 1 an, renouvelable, dans le cadre de l'article 3<sup>o</sup>2 du 26 janvier 1984. Il est demandé une quotité supérieure à la quotité actuelle de Ludivine (24/35<sup>ème</sup> au lieu de 21/35<sup>ème</sup>) car cet agent sera amené à remplacer l'agent « principal » de la Maison France Services.

Accord à l'unanimité.

### b) Maison France Services

Dans le cadre de l'ouverture de la Maison France Services en juillet prochain, il convient de recruter un agent. Sachant que l'ouverture minimale est 24 heures par semaine avec 5 jours d'ouverture, Monsieur le Maire propose de recruter un agent à 24 / 35<sup>ème</sup> sous la forme d'un C.D.D. de 1 an, renouvelable, à compter du mois de juin (il est prévu 1 mois de formation avant la prise de poste).

Il est aussi prévu qu'en cas d'absences pour congés ou autres, cet agent sera remplacé par l'agent recruté à 24/35<sup>ème</sup> qui sera formé également en juin.

L'enveloppe salariale annuelle pour le recrutement de cet agent et la majoration de la quotité de l'agent d'accueil (soit 3/35<sup>ème</sup>) est estimée à 22 000 €. L'Etat versera 30 000 € / an et le Grand Périgueux 15 000 € /an pour le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal se montre favorable à l'unanimité à cette création de poste.

### c) Recrutement d'un agent polyvalent en contrat aidé

Afin de pallier à certains besoins au niveau du temps périscolaire, principalement de la pause méridienne, et prévoir le ménage de la salle socio-culturelle, Monsieur le Maire propose de recruter un agent en Contrat aidé à compter du 15 mars 2021, pour une quotité de 20 /35<sup>ème</sup>. Selon le profil de l'agent, l'aide de l'Etat s'élève de 45 à 80 % du salaire brut.

L'assemblée délibérante donne son accord pour ce type de recrutement.

## V Salle socio-culturelle l'Atrium

### a) Projet culturel

Annick CIRARD présente le projet culturel de l'Atrium, véritable ligne directrice indiquant l'utilisation que le Conseil municipal souhaite faire de ce nouvel « outil » culturel, pédagogique et social.

Ce projet est accepté à l'unanimité.

## VI Grand Périgueux

### a) Pacte de gouvernance

Après avoir pris connaissance du pacte de gouvernance du Grand Périgueux, le Conseil municipal émet un avis favorable.

### **b) Convention service urbanisme**

Afin de continuer l'instruction des autorisations d'urbanisme par le Grand Périgueux, Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service du Grand Périgueux.

### **c) Groupements de commandes**

Le Grand Périgueux propose d'associer les communes à des groupements de commandes dans certains domaines. Il s'agit de pouvoir bénéficier de tarifs négociés avec différents fournisseurs ou prestataires. C'est le Grand Périgueux qui gère l'intégralité de la procédure.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, a identifié les domaines suivants :

- Marché de services : Contrôle et vérifications périodiques des bâtiments publics et de ses annexes ;
- Marché de services : Contrôle des extincteurs
- Marché de Fourniture de produits ménagers et d'entretien des bâtiments
- Marché de services : Entretien des espaces verts, peinture des stades de sport

## **VII SPA du Bergeracois**

### **a) Campagne de stérilisation**

Gaëlle NOUZAREDE fait part au Conseil municipal de la nécessité de mettre en place une campagne de stérilisation, au vu du nombre sans cesse croissant de chats errants.

Elle précise que la SPA propose de signer une convention permettant une participation financière de la SPA et de SOS Chats libres.

Le Conseil municipal accepte de mettre en place une campagne de stérilisation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Il conviendra de décider lors du prochain conseil l'emplacement d'une « cabane » pour les chats.

## **VIII Questions diverses**

### **a) Assermentation d'un garde - particulier de voirie**

Monsieur Jean-Paul TABANOU se propose bénévolement d'assumer cette tâche qui consiste à faire respecter la loi sur l'ensemble des biens du domaine public affectés aux besoins de la circulation terrestre. Il pourra ainsi constater une infraction, et le cas échéant, verbaliser.

Le Conseil accepte cette demande à l'unanimité.

### **b) Défense des bureaux de poste**

L'Association des Maires Ruraux de France a adressé un courriel à la mairie concernant le devenir des bureaux de poste sur le département et souhaite alerter les conseils municipaux sur la disparation progressive de ce service de proximité. Conscient du problème, le Conseil municipal décide de soutenir toute décision permettant le maintien de ce service public, nécessaire et indispensable pour un territoire rural comme la Dordogne.

### c) Demande d'ouverture d'un centre de vaccination

En accord avec le docteur BUHAJ, Monsieur le Maire a adressé un courrier à l'ARS et à la Préfecture afin d'appuyer l'ouverture d'un centre de vaccination à la Maison de Santé. Une réponse négative de l'ARS a été apportée car, depuis une semaine, les médecins qui le souhaitent ont la possibilité de vacciner dans leur cabinet médical.

### d) Elections régionales et départementales

Monsieur le Maire informe que ces 2 élections se dérouleront simultanément les 13 et 20 juin prochain. La présence de chaque élu est importante et indispensable pour assurer la tenue des bureaux de vote.

### e) Amélia 2

Le Conseil municipal a délibéré le 17 septembre 2019 afin d'accorder une aide financière à Monsieur Jean BAUDRAT dans le cadre d'Amélia 2. Suite au décès de ce dernier, il n'est pas possible de verser la somme votée à sa compagne car le dossier a été porté uniquement au nom de Monsieur.

Le Conseil municipal délibère à nouveau afin d'accorder le montant prévu et permettre à sa conjointe de percevoir la somme initialement prévue de 376 € 67.

L'ordre du jour est levé à 20 h 25.

### SIGNATURE DES ELUS

Pierre JAUBERTIE, Maire	
Annick CIRARD, 1 <sup>ère</sup> adjointe	
Michaël VIGIER, 2 <sup>ème</sup> adjoint	
Brigitte BAZINGETTE, 3 <sup>ème</sup> adjointe	
Michel COURDEAU, 4 <sup>ème</sup> adjoint	
Nathalie DUPUY, 5 <sup>ème</sup> adjointe	
Alain COLLIN, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Yannick LEHOBÉY, conseiller municipal	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Isabelle PALFRAY, conseillère municipale	



Sandrine HIVERT, conseillère municipale	
Emmanuel MOUTON, conseiller municipal	
Gaëlle NOUZAREDE, conseillère municipale	
Damien PASQUET, conseiller municipal	
Pauline AUBLANT, conseillère municipale	
Guillaume DELPRAT, conseiller municipal	
Olivia DARTINSET, conseillère municipale	
Christian BESSE, conseiller municipal	